



Reindexation pension alimentaire

Par **cookie83400**, le **03/03/2009** à **15:11**

bonjour, je perçois une pension alimentaire pour ma fille depuis 1996- jugement reindexation annuel au 1er janvier indice octobre. Revalorisation faites de 1996 à 2000. Après renseignement je ne peux remonter que sur 5 ans pour l'arrerage de la pension, soit 2004. Ma question est la suivante, pour le point de depart du calcul de l'arrerage, quel calcul dois-je prendre en compte : Montant de la pension X indice 10/2003 divisé par indice 10/1999 (dernier indice qui a servi à la dernière reindexation) ou bien montant de la pension x indice 10/2003 divisé par indice 10/2002. Merci de votre reponse